

RAPPORT ANNUEL 2003



**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec**

depuis 1988

Notre mission

Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Table des matières

Message de la direction	1
États financiers	3
Certificat de l'actuaire	23
Le conseil d'administration	25
Les administrateurs	25
Les comités	25
La Direction générale	26
Le Service des sinistres	26
Le Service juridique	26
Le Service de prévention	26
Le Service des finances et administratif	26

MESSAGE DE LA DIRECTION

Le seizième exercice du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, terminé le 31 décembre 2003, aura été marqué par un nouveau congé de cotisations aux assurés et par plusieurs améliorations importantes de la garantie. En outre, malgré l'absence de revenus de primes, de meilleurs revenus de placements et un contrôle serré des dépenses ont permis de générer un léger excédent d'exercice.

La situation financière

Le coût total de fonctionnement s'est élevé à 6,7 millions de dollars (4,6 M\$ en 2002). On note que les dépenses de réassurance, de sinistres et de frais de règlement ont été en hausse, alors que les frais généraux d'exploitation et de prévention sont demeurés stables. Quoi qu'il en soit, le coût de fonctionnement a donc été défrayé complètement par les seuls revenus de placements tirés de l'avoir des membres, heureusement maintenu à un niveau adéquat.

Le nouvel excédent d'exploitation de 157 732 \$ a permis de porter l'avoir des membres à 83,6 millions de dollars. Nous en avons réservé une somme de 7,7 millions de dollars en considération du congé de cotisations afférentes aux polices de l'an 2004, lesquelles ont été émises gratuitement pour une sixième année consécutive.

Les revenus de placements

Les revenus de placements sont ainsi passés à 6,8 millions \$ en 2003 (5,3 M\$ en 2002 et 4,7 M\$ en 2001) grâce notamment à des gains sur dispositions de 2,3 million \$. Il s'agit d'une nette amélioration comparativement aux pertes sur dispositions de 0,3 million \$ subies en 2002.

Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été de 10,9 % (2,08 % en 2002). Enfin, avec des retraits de près de 8 millions \$ (9 M\$ en 2002), la juste valeur du portefeuille est passée de 101,3 millions \$ à la fin 2002, à 103,3 millions \$ à la fin 2003.

Les assurés et les réclamations

Au 31 décembre 2003, le Fonds comptait 15 086 assurés (14 323 en 2002) parmi les 20 347 membres du Barreau du Québec. Cette augmentation de 5,32 % du nombre d'assurés fut accompagnée d'une augmentation de près de 8 % du nombre de nouveaux avis de réclamation, soit 728 nouveaux avis (676 en 2002), nous ramenant au niveau de 1999 et 2000.

Nous croyons que nos activités de prévention continuent malgré tout de contribuer à limiter les erreurs professionnelles.

En raison de développements défavorables survenus au cours de l'exercice, la valeur nette actualisée des sinistres non réglés au 31 décembre 2002 a augmenté de 0,3 million \$, alors que celle de la fin 2001 avait chuté de 1,5 million en 2002. Quant aux nouveaux sinistres enregistrés en 2003, nous en évaluons le coût actualisé après réassurance à 4,3 millions \$ (4,4 millions \$ en 2002).

La résolution des conflits par voie de négociation, avec ou sans médiation, demeure une priorité pour le Fonds. Ainsi, au cours de l'exercice, 93 transactions (86 en 2002) comptant des indemnités sont intervenues avec des clients des assurés ou des tiers après négociations.

Dans la majorité des cas, les règlements interviennent sans que des procédures soient même émises. En outre, une proportion importante de réclamations, non fondées en droit, est abandonnée après explications.

Par ailleurs, les tribunaux ont rejeté trente-sept poursuites intentées contre les assurés et le Fonds, alors qu'ils en ont accueilli cinq pour un montant supérieur à la dernière offre du Fonds, et une seule pour une somme inférieure.

Notre gestion équitable mais rigoureuse des sinistres a par ailleurs permis de maintenir un taux de satisfaction de près de 100 % auprès des membres dont les réclamations assurées ont été traitées. À la fin de l'année, on comptait 861 sinistres encore en traitement (878 à la fin de 2002).

La prévention

Nous avons aussi poursuivi nos activités de prévention en vue de réduire la fréquence, la sévérité et le coût des sinistres.

Une collaboration étroite avec le Service de la formation permanente du Barreau a permis au Fonds de commanditer et d'organiser de multiples activités dont se sont prévalus, à prix réduits, plusieurs centaines d'assurés.

En outre, le Fonds a présenté plusieurs cours à l'École du Barreau et y a publié des textes à l'intention des futurs avocats.

Enfin, les assurés ont accueilli favorablement les conférences, les cours et les bulletins de prévention régulièrement offerts au cours de l'exercice, ainsi qu'un CD-ROM contenant les archives des publications antérieures.

Les communications

En sus de son support financier important, le Fonds a consacré de nombreuses heures pour aider le Barreau du Québec à réaliser son Portail Internet.

Le Fonds continue de croire que, malgré les difficultés rencontrées, sa contribution à ce projet sera récompensée par des économies futures, et favorisera l'épanouissement professionnel des membres et de l'organisation.

Les contacts extérieurs

Nous avons aussi poursuivi nos relations avec nos vis-à-vis au Canada et aux États-Unis où, malheureusement, les primes d'assurance responsabilité professionnelle ont continué leur ascension, notamment en raison des hausses importantes des coûts de réassurance. Il n'est pas rare d'y retrouver des primes annuelles de plus de 10 000 \$ par assuré pour obtenir une protection analogue à celle offerte par notre Fonds.

Notre situation financière nous a permis à ce jour d'atténuer au Barreau du Québec l'effet de ces hausses du marché. Nous entendons maintenir notre forte capitalisation et demeurer vigilants pour limiter les coûts et offrir aux membres la solidité financière complète attendue de leur assureur.

Le défi

Le Fonds a doublé cette année la limite générale de garantie, maintenant de 10 millions de dollars, et a ajouté une assurance détournement de sommes devant être déposées en fidéicommiss, assortie d'une assurance frais juridiques afférents de un million de dollars. En fin d'année, une garantie de un million de dollars a été ajoutée pour les poursuites intentées à l'extérieur du Canada.

Accroître constamment la protection du public et des membres tout en maintenant un congé de primes n'est pas une tâche facile, alors que nous offrons les protections de responsabilité les plus étendues en Amérique du Nord.

Malgré tout, les mesures appropriées pour améliorer la garantie

ont été prises afin de répondre aux nouvelles exigences du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, dont l'entrée en vigueur serait imminente. La garantie sera donc de nouveau adaptée au début de 2004, pour suivre l'évolution de la pratique.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu sept assemblées, auxquelles se sont ajoutées huit réunions de comités.

Enfin, nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement. Les réalisations du Fonds demeurent possibles grâce à eux et à la confiance que vous nous témoignez. ■

Le président du
conseil d'administration,

Le directeur général,



Claude Béland



René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du
Barreau du Québec**

États financiers
31 décembre 2003

Le 28 janvier 2004

Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** (le « Fonds d'assurance ») au 31 décembre 2003 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Bilan

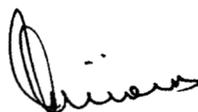
Au 31 décembre 2003

	2003 \$	2002 \$
Actif		
Encaisse	158 735	395 604
Placements temporaires (note 4)	820 310	4 988 065
Intérêts courus et dividendes à recevoir	769 358	815 214
Comptes débiteurs		
Réassureurs	209 128	573 452
Autres	138 798	76 726
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés (note 2)	4 138 882	4 142 591
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés (note 2)	131 135	170 742
Placements (note 4)	98 805 861	94 980 119
Immobilisations corporelles, montant net (note 5)	36 083	47 578
	<u>105 208 290</u>	<u>106 190 091</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	446 698	382 917
Montant à payer aux réassureurs	241 528	54 965
Sinistres non réglés actualisés (notes 2 et 6)	20 915 320	22 305 197
	<u>21 603 546</u>	<u>22 743 079</u>
Capitaux propres		
Excédent de l'actif sur le passif (note 7)	83 604 744	83 447 012
	<u>105 208 290</u>	<u>106 190 091</u>

Approuvé par le Conseil,



administrateur



administrateur

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003 \$	2002 \$
Activités d'assurance		
Contributions des assurés émises (note 7)	-	1 419
Réassurance	(958 615)	(628 140)
Contributions des assurés acquises, montant net	(958 615)	(626 721)
Sinistres et frais de règlement (note 6)		
Exercice courant	(4 270 381)	(4 389 499)
Exercices précédents	(304 632)	1 538 072
	(4 575 013)	(2 851 427)
Frais généraux d'exploitation	(1 139 989)	(1 118 349)
Total des sinistres et des frais	(5 715 002)	(3 969 776)
Déficit technique	(6 673 617)	(4 596 497)
Revenu de placement	6 831 140	5 347 203
Autres revenus	209	153
Excédent de l'actif sur le passif de l'exercice	157 732	750 859
Excédent de l'actif sur le passif au début de l'exercice	83 447 012	82 696 153
Excédent de l'actif sur le passif à la fin de l'exercice	83 604 744	83 447 012

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003 \$	2002 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent de l'actif sur le passif de l'exercice	157 732	750 859
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 844	26 914
Amortissement des primes et escomptes sur placements	233 597	(449 452)
Perte (gain) à la cession de placements	(2 281 760)	287 506
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation)		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	45 856	299 991
Comptes débiteurs – réassureurs	364 324	(488 079)
Comptes débiteurs – autres	(62 072)	36 979
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	63 781	(112 268)
Montant à payer aux réassureurs	186 563	(22 841)
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des assurés	(1 346 561)	(4 008 188)
	<u>(2 613 696)</u>	<u>(3 678 579)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(119 229 653)	(73 484 646)
Produit à la cession de placements	117 452 074	80 556 829
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 594)	(16 562)
Perte à la vente d'une immobilisation corporelle	245	-
	<u>(1 790 928)</u>	<u>7 055 621</u>
Variation nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(4 404 624)	3 377 042
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>5 383 669</u>	<u>2 006 627</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>979 045</u>	<u>5 383 669</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent de		
Encaisse	158 735	395 604
Placements temporaires (note 4)	820 310	4 988 065
	<u>979 045</u>	<u>5 383 669</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1^{er} mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires ayant une échéance de 90 jours et moins.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Les placements en actions ordinaires ainsi que dans les fonds indiciaires sont inscrits au coût.

Lorsque les placements subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Réassurance

Les contributions et les sinistres sont comptabilisés déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

3 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur général des institutions financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

4 Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	2003		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Échéance			
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans un an et avant cinq ans	22 230 500	23 215 836	23 445 924
Échéant dans cinq ans et après	20 791 992	23 256 648	23 447 229
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	500 000	520 457	544 355
Échéant dans un an et avant cinq ans	2 088 500	2 215 594	2 342 349
Échéant dans cinq ans et après	2 630 000	2 637 183	2 817 810
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	1 198 000	1 199 208	1 209 045
Échéant dans un an et avant cinq ans	7 554 500	7 662 534	7 938 535
Échéant dans cinq ans et après	7 232 500	7 849 450	8 045 629
	64 225 992	68 556 910	69 790 876
Actions ordinaires et privilégiées	-	17 562 904	19 476 016
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	2 492 101	2 731 181
Fonds indiciel du marché monétaire	-	3 358 303	3 348 883
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	5 803 887	6 051 882
Titres hypothécaires	1 066 942	1 031 756	1 117 017
	1 066 942	12 686 047	13 248 963
		98 805 861	102 515 855
Placements temporaires			
Bons du Trésor échéant dans 90 jours et moins	825 000	820 310	820 310
Total des placements		99 626 171	103 336 165

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

	2002		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Échéance			
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	3 100 500	3 171 909	3 190 129
Échéant dans un an et avant cinq ans	15 932 500	16 576 718	17 034 912
Échéant dans cinq ans et après	18 436 618	19 573 733	19 919 349
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	1 671 000	1 738 800	1 913 789
Échéant dans cinq ans et après	2 230 000	2 294 772	2 629 361
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	400 000	400 037	402 875
Échéant dans un an et avant cinq ans	11 769 000	11 880 379	12 457 315
Échéant dans cinq ans et après	6 120 000	6 311 728	6 937 849
	59 659 618	61 948 076	64 485 579
Actions ordinaires et privilégiées	-	19 742 921	18 098 073
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	5 466 997	4 621 116
Fonds indiciel du marché monétaire	-	347 948	347 948
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	4 806 501	4 920 136
Titres hypothécaires	2 760 804	2 667 676	3 862 591
	2 760 804	13 289 122	13 751 791
Placements temporaires		94 980 119	96 335 443
Bons du Trésor échéant dans 90 jours et moins	5 025 000	4 988 065	4 988 065
Total des placements		99 968 184	101 323 508

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

Intérêts	Intérêt à recevoir	2003		2002	
		Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %	Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %
Gouvernements Administrations publiques et municipales canadiennes	Base semi- annuelle ou annuelle	de 2,75 à 5,66	de 3,50 à 10,75	de 2,82 à 5,95	de 3,50 à 9,60
Sociétés canadiennes	Base semi- annuelle ou annuelle	de 2,93 à 6,15	de 5,75 à 13,40	de 3,39 à 6,37	de 5,85 à 13,40
Bons du Trésor	À l'échéance	de 2,75 à 6,78 2,66	de 4,20 à 12,20 2,66	de 3,09 à 8,09 2,56	de 5,40 à 12,20 2,56

Les actions n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à des gestionnaires externes. Ces gestionnaires sont soumis à une politique de placement établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

5 Immobilisations corporelles

	2003		2002	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	46 654	45 832	822	1 130
Mobilier et matériel	106 155	90 162	15 993	24 084
Logiciels	186 086	184 024	2 062	7 730
Matériel informatique	85 700	68 494	17 206	14 634
	424 595	388 512	36 083	47 578

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 24 844 \$ (26 914 \$ en 2002).

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

6 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 5,5 % (6,0 % en 2002). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2003 \$	2002 \$
Actif		
Montants à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	4 317 031	4 569 945
Montants à recouvrer actualisés des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	4 270 017	4 313 333
Augmentation de l'actif	<u>47 014</u>	<u>256 612</u>
Passif		
Sinistres non réglés	22 035 573	23 525 902
Sinistres non réglés actualisés	20 915 320	22 305 197
Augmentation du passif	<u>1 120 253</u>	<u>1 220 705</u>
Excédent de l'actif sur le passif		
Tel qu'il est présenté au bilan	83 604 744	83 447 012
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	82 531 505	82 482 919
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	<u>1 073 239</u>	<u>964 093</u>
Diminution (augmentation) de la charge de l'exercice	<u>(109 146)</u>	<u>248 855</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, au début de l'exercice		
Brute	22 305 197	27 292 382
Réassurance cédée	(4 142 591)	(5 085 338)
Franchises à recouvrer des assurés	(170 742)	(206 992)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, au début de l'exercice	17 991 864	22 000 052
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés		
Provision pour événements de l'exercice	3 975 421	3 313 585
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices précédents	(5 321 982)	(7 321 773)
	<hr/>	<hr/>
	(1 346 561)	(4 008 188)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, à la fin de l'exercice	16 645 303	17 991 864
	<hr/>	<hr/>
Réassurance cédée	4 138 882	4 142 591
Franchises à recouvrer des assurés	131 135	170 742
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, à la fin de l'exercice	20 915 320	22 305 197
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

Le poste Sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2003	2002
	\$	\$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 097 153	1 075 914
Exercices précédents	4 824 421	5 783 701
	<hr/> 5 921 574	<hr/> 6 859 615
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	<hr/> (1 346 561)	<hr/> (4 008 188)
	<hr/> 4 575 013	<hr/> 2 851 427

7 Contributions

a) Congé de contributions

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau du Québec d'accorder un congé effectif de contributions à l'assurance de 1999 jusqu'en 2004, inclusivement. Selon les calculs de l'actuaire, le congé de contributions pour l'exercice 2004 équivaudra à une obligation à pourvoir d'un montant de 7 746 377 \$. Une partie de l'excédent a été réservée à cette fin.

b) Rabais sur primes futures

Afin d'encourager les assurés à tenir leurs connaissances à jour, plus de 800 000 \$ de rabais sur primes futures ont été octroyés. Le Fonds a ainsi accordé des remises personnelles de 100 \$ sur les primes futures à près de 8 000 participants qui se sont prévalus de la formation portant sur l'importante réforme de la procédure civile, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003. Le Fonds n'a, par ailleurs, constitué aucune provision à l'égard de ces rabais.

8 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'impact des sinistres majeurs sur ses résultats. L'étendue de la réassurance en vigueur varie selon l'année d'origine des sinistres.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance a recouvré 712 126 \$ des sinistres cédés en réassurance.

9 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques, les services de portail Internet et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 469 882 \$, a été facturée au cours de l'exercice (439 382 \$ en 2002). Au 31 décembre 2003, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 3 371\$ (410 \$ en 2002) dus au Barreau du Québec. De plus, le Fonds d'assurance offre sans frais des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre des apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats à long terme sont les suivants :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2004	328 582
2005	175 288
2006	<u>125 000</u>
	<u>628 870</u>

10 Régimes de retraite

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau, qui est un régime de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint au bénéfice de la direction. La structure du régime d'appoint est la même que le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2003

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 138 000 \$ (87 400 \$ en 2002) pour le Régime complémentaire et de 3 900 \$ (30 700 \$ en 2002) pour le Régime d'appoint. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée en date du 31 décembre 2000 et projetée jusqu'au 31 décembre 2003, l'obligation au titre des prestations constituées pour le Régime complémentaire s'élève approximativement à 1 439 700 \$ (1 107 100 \$ en 2002). Sur la base de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2003, l'obligation au titre des prestations constituées pour le Régime d'appoint s'élève approximativement à 93 400 \$ (37 000 \$ en 2002). L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite est évalué à 1 052 900 \$ tandis que le Régime d'appoint n'est pas capitalisé.

Section I

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2003 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

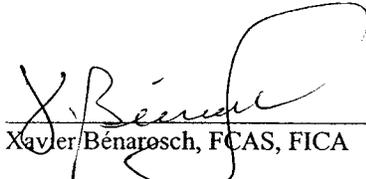
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	20 915	20 915
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	20 915	20 915
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	4 139	4 139
(5) Autres sommes à recouvrer	131	131
(6) Autres éléments de passif	131	131
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	16 645	16 645

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


Xavier Bénaroch, FCAS, FICA

25 janvier 2004
Date de l'opinion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dirigeants

Président du conseil

Me Claude Béland
Président du conseil
Avocat, Ville Mont-Royal

Vice-président du conseil

Monsieur Roger Chiniara (2)
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

Directeur général Secrétaire trésorier

Me René Langlois

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de placements
- (3) Comité de vérification

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r. (1, 3)
Avocat, Lévis

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (3)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

Me L.B. Erdle (1)
Avocat, Montréal

M. le bâtonnier André Gauthier, Associé (3)
Cain Lamarre Casgrain Wells
Membre du réseau international IAG, Sept-Îles

Monsieur René G. Jarry (2)
Premier Vice-Président exécutif
Financière Banque Nationale, Montréal

M. le bâtonnier Michel Jolin, Associé (1)
Langlois Kronström Desjardins, Québec

Madame Élane C. Phénix (2)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Sophie Archambault
Avocate analyste

Me Marie-Josée Belhumeur
Avocate analyste

Me Gaétane Desharnais
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

**Le Service des finances
et administratif**

Madame Anne Hébert, CA
Chef comptable

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec**
445, boul. Saint-Laurent, bureau 550, Montréal, QC H2Y 3T8
Téléphone : (514) 954-3452, ou 1-800-361-8495, poste 3280
Télécopieur : (514) 954-3454

Courrier électronique : info@assurance-barreau.com
Visitez notre site Internet : www.assurance-barreau.com

